



Etude de Maîtres Luc GUIVARC'H, Charlotte PERNAT-GROSSET-GRANGE, Sylvie FALLARA et Margaux EXBRAYAT
Notaires associés
13 Avenue de la Libération
«Le Clos Séréna»
BP 90030 - 74301 CLUSES Cedex
CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.)

Suivant acte reçu par Maître Charlotte PERNAT-GROSSET-GRANGE, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle 'Luc GUIVARC'H, Charlotte PERNAT-GROSSET-GRANGE, Sylvie FALLARA et Margaux EXBRAYAT' titulaire d'un office notarial dont le siège est à CLUSES CEDEX (Haute-Savoie), 13 Avenue de la Libération, office notarial n° 74020, le 18 juillet 2025.

Monsieur Régis Louis Félicien Ulysse DESAILLOUD, retraité, et **Madame Nicole BOTTOLLIER-VEVAZ**, retraitée, demeurant ensemble à LES HOUCHES (74310), 180 Chemin Les Champs.

Nés, savoir :
Monsieur à CHAMONIX-MONT-BLANC (74400) le 4 mai 1950.
Madame à SALLANCHES (74700) le 12 novembre 1951.

Mariés à la mairie de CORDON (74700) le 18 octobre 1975 sous le régime de la communauté d'acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution au profit de l'époux survivant.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Charlotte PERNAT-GROSSET-GRANGE, où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire.

Pour avis

ECO 74 252931 25/07/25

AVIS D'AMÉNAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL AVEC APPORT

Suivant acte reçu le 17 juillet 2025 par Maître Laurence DELOINCE, Notaire associé unique de la SAS « OFFICE NOTARIAL DELOINCE » à TANINGES (74440), 147 route d'Annemasse, il a été reçu l'aménagement de régime matrimonial entre **Monsieur Robert Louis François BAUD-GRASSET**, retraité, et **Madame Martine Ginette MAGNON**, son épouse, retraitée, demeurant ensemble à BOGEVE (74250), 1017 route de Chaîne d'Or. Mariés à la mairie de VIUZ-EN-SALLAZ (74250) le 8 septembre 1973 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Aux termes dudit acte, il a été apporté

par Monsieur Robert Louis François BAUD-GRASSET des parcelles de terrains sur lesquelles est érigé une partie d'un chalet d'habitation situés à BOGEVE (74250), 1017 route de Chaîne d'Or.

Les oppositions sont à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis auprès de l'Etude de Maître Laurence DELOINCE, Notaire à TANINGES (74440), 147 route d'Annemasse.

Pour avis, Maître DELOINCE.

ECO 74 253232 25/07/25



Vos
annonces
légalés
publiées sur
notre site
internet,

c'est
immédiat.

C'est tous les jours de
l'année sur notre site
internet :
groupe-ecomedia.com



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE D'ARCHAMPS

Aliénation du chemin rural de Blécheins

L'enquête se déroulera **du lundi 18 août 2025 au mercredi 3 septembre 2025**

Par arrêté n° AR2025-177 du 22/07/2025, Madame le Maire d'ARCHAMPS (Haute-Savoie) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique concernant l'aliénation d'un chemin rural désaffecté en application de l'article L. 161-10 du Code rural et de la pêche maritime.

Madame le Maire a désignée Monsieur Joël BARADON, demeurant 42 impasse du Baron Sion 74150 VALLIERES-SUR-FIER, en qualité de commissaire-enquêteur dans une décision du 24/06/2025.

Les dossiers seront consultables à l'accueil de la Mairie aux horaires d'ouverture :

- Lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h ;
- Mardi et jeudi de 14 h à 19 h.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les dossiers pourront être consultés en Mairie d'ARCHAMPS sur support papier ou sur un poste informatique mis à disposition.

Toute personne peut, sur demande et à ses frais, obtenir communication du dossier.

Chacun pourra signifier ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête disponible en Mairie ;
- Par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Mairie d'ARCHAMPS, Rue de la Mairie, CS70501, 74161 ARCHAMPS CEDEX
- Sur l'adresse électronique dédiée : accueil@mairie-archamps.fr.

Les observations transmises par courriel seront importées dans le registre papier et donc visibles de tous. Toute personne peut, sur demande et à ses frais, obtenir communication du dossier.

Permanence du commissaire enquêteur en Mairie :

- Lundi 18 août 2025 de 09 h à 12 h.

Les rapports et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront consultables et tenus à la disposition du public pendant un an au siège de la Mairie d'ARCHAMPS et à la Préfecture de la Haute-Savoie. Ils seront également consultables sur le site Internet de la Mairie d'ARCHAMPS (www.mairie-archamps.fr)

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification du Plan local d'urbanisme sera soumis au Conseil municipal pour approbation.

Personne responsable du projet : Madame Anne RIESEN, Maire de la commune.

ECO 74 ALJ-62615 27/06/25



AVIS RECTIFICATIF du 17/07/25

VILLE D'ANNECY

Monsieur le Maire

Esplanade de l'Hôtel-de-Ville - BP 2305 - 74011 ANNECY Cedex

Tél : 04 85 46 79 22

mèl : marchespublics@annecy.fr - web : <http://www.annecy.fr>

Référence : 2025R06

Objet : TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DU GYMNASE AMEDEE GORDINI

Remise des offres :

au lieu de : 21/07/25 à 12h00 au plus tard.

lire : **23/07/25 à 12h00 au plus tard.**

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

ECO 74 ALJ-62484 25/07/25



TRANSPARENCE ÉCONOMIQUE & SÉCURITÉ JURIDIQUE